



DÉCISION N° 2025-032

Contrat de prestation

Escape Game

Service Enfance

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le contrat de prestation en date du 26 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir la fête de Villiers-sur-Orge ;

CONSIDÉRANT la nécessité de contractualiser les détails de la prestation entre la société GAME TIME EVASION, située au 43T rue de Saint Germain, 91760 ITTEVILLE et la collectivité ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le contrat avec GAME TIME EVASION, située au 43T Rue de Saint Germain, 91760 ITTEVILLE numéro de Siret 845 330 315 00027 et la collectivité, pour l'organisation et l'animation d'un Escape Game.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant total de la prestation est de 948 € TTC avec un versement du solde après la prestation.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses inscrites au chapitre 11 du budget communal 2025 du service enfance.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et le prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 26 mai 2025

Le Maire

Gilles FRA



Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 16/06/2025

ID : 091-219106853-20250526-DC_2025_032-DE

